

Edito

Un récent dossier paru dans les ASH¹ fait le point sur les CREAI, à l'heure de la formalisation d'un nouveau cahier des charges national avec la DGCS et avant leur inscription prochaine dans la loi.

Personne ne doute aujourd'hui de l'utilité sociale des CREAI et de la nécessité de mieux inscrire leur action dans le cadre des évolutions des politiques publiques en faveur des plus vulnérables.

Concernant le CREAI d'Aquitaine, l'enjeu majeur de cette rentrée est de préparer au mieux le passage à la grande région, dès 2016. Comment relever le défi de la proximité et de la cohérence régionale au sein de la plus grande région de France ?

C'est à ce challenge auquel nous sommes aujourd'hui confrontés, avec nos collègues du CREAI Limousin et nos partenaires du Poitou Charentes.

Le futur CREAI « grande région » prendra toute sa part, aux côtés des gestionnaires et des pouvoirs publics, pour mettre en lumière les forces et faiblesses de nos territoires, leurs besoins et leurs ressources mobilisables, afin d'assurer le meilleur accompagnement aux usagers les plus fragiles.

¹ Actualités Sociales Hebdomadaires n°2923 du 4 septembre 2015

Thierry Dimbour, Directeur

Actualités du CREAI



L'ANCREAI, en collaboration avec les CREAI Aquitaine et Auvergne, organisent les 2^{èmes} journées nationales de formation des personnels des IME : « **Sortir de l'IME** ».

Ces journées se dérouleront du 4 au 6 novembre 2015 à Clermont-Ferrand.

i Programme et inscriptions sur www.creai-aquitaine.org



Formations inter-établissements

Le CREAI Aquitaine met en place des journées de formation thématiques afin d'aider les professionnels à s'approprier et à diffuser dans les établissements et services les **recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM**.

Plusieurs thématiques seront abordées.

Cycle EHPAD :

- « Evaluation interne, Bienveillance et éthique » (Module 1)
- « Accompagnement personnalisé, souffrance psychique et Alzheimer » (Module 2)
- « Accueil, cadre de vie et vie sociale » (Module 3)

Cycle MAS/FAM :

- « Le parcours : des formes d'accueil à l'accompagnement à la santé » (Module 1)
- « Expression, citoyenneté et vie quotidienne » (Module 2)

Cycle Protection de l'enfance :

- « L'évaluation interne : repères pour les établissements et services prenant en charge habituellement des mineurs/jeunes majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance et/ou mettant en oeuvre des mesures éducatives » (Module 0)
- « Expression, participation des usagers et exercice de l'autorité parentale » (Module 1) « Évaluation interdisciplinaire et partage d'information à caractère secret » (Module 2)

Accompagnement à domicile

S'adapter au vieillissement des personnes handicapées

Programmes, calendriers et bulletins d'inscription disponibles sur www.creai-aquitaine.org (Onglet Formation)



Le colloque «**EHPAD et Innovations**» s'est tenu le 2 juillet à l'École d'Architecture de Talence, devant plus de 100 professionnels du secteur. Directeurs, encadrants, professionnels de santé et de soins, tous ont apprécié l'intervention de la députée Mme Delaunay qui a présenté le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Nul doute que les participants trouveront leur inspiration parmi les concepts innovants qui ont été présentés : aide aux aidants, télémédecine, village Alzheimer, outils numériques issus de recherches appliquées à l'INRIA et à l'ENSC.

Vous retrouverez certaines de ces innovations sur www.oris-aquitaine.org

Les diaporamas de la journée sont téléchargeables sur www.creai-aquitaine.org

Communiqué

Le Diplôme Universitaire de télémedecine



Une nouvelle session du Diplôme Universitaire de télémedecine « Une approche globale de la télémedecine » est mise en place par l'Université de Bordeaux et l'Association Agir pour la Télémedecine.

L'objectif de ce Diplôme Universitaire (Premier DU de Télémedecine Développement Professionnel Continu (DPC) validant de France) est d'apporter aux participants la connaissance nécessaire à la mise en place d'un projet de télémedecine au sein d'un établissement ou dans le cadre d'une activité libérale. Une approche globale et transversale est privilégiée. Elle s'appuie sur des cas pratiques et une simulation en « laboratoire » de télémedecine.

Les participants seront, à la fin de leur formation, aptes à définir, piloter et évaluer leur projet de télémedecine...

La deuxième session se déroulera du 26 novembre 2015 au 17 juin 2016 (8 jours de formation et 2 jours d'examens).

Plus d'informations sur le site :

www.formations-telemedecine.org

50 ans après : Les CREAI co-constructeurs d'une nouvelle action sociale



A l'occasion des 50 ans des CREAI (1964-2014), l'ANCREAI a organisé un colloque le 4 novembre 2014, qui se voulait un temps de réflexion sur le rôle des CREAI dans la transformation en cours des politiques sociales.

Madame Ségolène Neuville, Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion, ainsi que Monsieur Xavier Dupont, directeur des ESMS à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie ont honoré les CREAI de leur présence et ont prononcé chacun une allocution.

La journée a été riche des présentations croisées des CREAI, dans la diversité des actions, et la préoccupation constante de décloisonnement des champs au service d'un parcours sans rupture des personnes en situation de vulnérabilité. Les Actes de cette journée ainsi que les diaporamas des interventions sont téléchargeables : www.ancreai.org

En bref

2015, Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2015

La sixième édition des Chiffres clés de l'aide à l'autonomie publiée par la CNSA met à la disposition des acteurs et décideurs du secteur médico-social des données actualisées. La caisse consacre, par ses ressources propres et les crédits d'assurance maladie qu'elle gère, près de 23 milliards d'euros au financement des politiques d'aide à l'autonomie, à peu près à parité entre personnes âgées et personnes handicapées. S'y ajoutent, notamment, des financements de l'Etat, de la Sécurité sociale et des conseils départementaux. Soit un ensemble de réponses qui doivent progresser et mieux s'articuler pour renforcer la solidarité pour l'autonomie.

Document disponible sur :

www.cnsa.fr/documentation/cnsa-chiffres-cles-01-06-2015-1.pdf

L'évaluation interne : repères pour les établissements et services en protection de l'enfance



L'ANESM a publié le 8 juillet 2015 une recommandation «L'évaluation interne : repères pour les établissements et services prenant en charge habituellement des mineurs/jeunes majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives» .

Afin d'aider dans leur démarche d'évaluation interne les professionnels des établissements et services mettant en œuvre les missions de la protection de l'enfance, l'Anesm publie une déclinaison de la recommandation cadre « La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles » (Juillet 2009).

La publication se compose de cinq volets :
- Un document principal présentant les fiches méthodologiques pour organiser et conduire la démarche d'évaluation interne.

- Quatre volets complémentaires se présentant sous la forme de fascicules et détaillant les quatre axes d'évaluation centrés sur les personnes accompagnées, à savoir :

- La prise en compte de l'intérêt de l'enfant et de ses besoins fondamentaux, physiques, intellectuels, sociaux et affectifs;
- La garantie des droits des personnes accompagnées et leur participation au fonctionnement de la structure;
- La personnalisation de l'accompagnement, la coordination des interventions, la cohérence et la continuité des parcours;
- La prévention et la gestion des risques liés à la situation de vulnérabilité des personnes accompagnées.

Ces documents sont complémentaires et constituent des outils de travail en équipe.

www.anesm.sante.gouv.fr

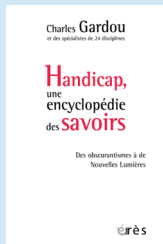
Recensement des professionnels libéraux de santé et éducatifs intervenant auprès des personnes autistes



Dans le cadre de l'élaboration du troisième plan Autisme, l'ARS Aquitaine rappelle dans un communiqué du 22 juillet 2015 la nécessité de recenser les ressources libérales intervenant auprès de personnes autistes. Cette action a pour but de «favoriser la mise en place d'une organisation fonctionnelle, coordonnée et lisible des intervenants en mesure notamment de dispenser des interventions précoces». Ce recensement concerne les professionnels de santé non médicaux, les psychologues et professionnels sociaux-éducatifs ayant une expérience et une formation en autisme et/ou troubles envahissants du développement (TED) : orthophonistes, psychomotriciens, infirmiers, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants... Il a pour objectif de créer et de mettre à disposition un répertoire des ressources libérales. L'enquête se fait via un formulaire auquel les professionnels doivent répondre :

www.ressources-autisme.creai-aquitaine.org

A lire



Handicap, une encyclopédie des savoirs. Des obscurantismes à de Nouvelles Lumières

De Charles Gardou et autres spécialistes, Editions Érès, 2014, 470 pages.

« On fantasme le handicap de ne pas le connaître »

Cet ouvrage réunit et conjugue des savoirs sur le handicap issus des sciences biomédicales, humaines et sociales comme des sciences de l'ingénieur, de l'information et de la communication. Au regard d'un droit d'accès et d'un devoir de partage, il les met au service d'une pensée et d'une pratique éclairées. Porté par un objectif haut placé, il inaugure un autre temps de la pensée. Il ouvre la voie à de Nouvelles Lumières sur le handicap, qu'il accompagne de propositions pour nourrir l'éducation, la formation, la recherche et orienter l'action publique.

« *L'homme est un découvreur voué à prospecter de l'autre côté des croyances : sur le versant du savoir* »
Charles Gardou



Protéger les majeurs vulnérables. Quelle place pour les familles

Sous la direction de Karine Lefeuvre et Sylvie Moisdon-Chataigner, Presses de l'EHESP, 2015, 254 pages.

Aujourd'hui en France, en raison d'un handicap, de la vieillesse ou de l'exclusion, 800 000 personnes majeures font l'objet de mesures de protection (curatelle, tutelle, mandat de protection...). Près de la moitié de ces mesures sont assumées par les familles, dont le rôle essentiel a été reconnu par la loi.

Mais la transformation des structures familiales, comme les situations d'éloignement, complique les mesures de protection d'un parent. Parfois, la légitimité des familles doit même être interrogée.

Cet ouvrage permet de découvrir toute la palette des modalités de protection des majeurs. Des professionnels du soin, du droit et de l'aide sociale, ainsi que des proches de majeurs protégés soulignent de façon exemplaire les avancées et les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien pour atteindre leur objectif commun : protéger les personnes vulnérables et leurs familles.

Agenda

En Aquitaine

Le 1^{er} octobre 2015 à Agen, l'Association Planète Autisme organise une conférence en présence de Josef Schovanec sur le thème : « **Comprendre l'autisme pour mieux accompagner** »

① Planète Autisme
06 59 18 33 27

Les 3 et 4 octobre 2015 à Bordeaux, le CAPA (Collège Aquitain de Psychopathologie de l'Adolescent) organise son XV^{ème} colloque sur le thème : « **Transmission et identité - L'identité peut-elle se passer d'une histoire ?** »

① capa.college@wanadoo.fr
05 56 08 35 01

Le 6 novembre 2015 à Bordeaux, l'Association Rénovation organise une conférence sur le thème : « **Éthique et sexualité** »

① www.renovation.asso.fr
05 56 02 00 31

Du côté des CREAI

Le 14 octobre 2015 à Orléans, le CREAI Centre organise une journée régionale de rencontre entre les professionnels de l'Education nationale et du Médico-social : « **10 ans après la Loi de 2005 - L'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap : les enjeux de la coopération de l'Education Nationale et le secteur Médico-social** »

① www.creai-centre.org
@ creai-centre@creai-centre.asso.fr
02 38 74 56 00

Le 6 novembre 2015 à Locminé, le CREAI Bretagne organise une journée régionale de formation des personnels des ESAT sur le thème : « **Les recommandations de « bonnes pratiques » en ESAT : aide à penser ou mode d'emploi ?** »

① www.creai-bretagne.org
@ accueil@creai-bretagne.org
02 99 38 04 14

Chez nos voisins

Les 23, 24 et 25 novembre 2015 à Sèvres, le Réseau Pratiques Sociales organise une rencontre sur le thème : « **Travailler en institution, travailler l'institution - Penser la question, soutenir les pratiques** »

① www.pratiques-sociales.org
@ pratiques.sociales@gmail.com
06 45 90 67 61

Assurance Complémentaire Santé : la solution Caisse d'Epargne

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) signé par les partenaires sociaux en janvier 2013 prévoit la **généralisation de la complémentaire santé à tous les salariés**. Ce que la loi précise :

- L'obligation pour tous les employeurs du secteur privé ayant au moins un salarié de mettre en place une complémentaire santé collective pour l'ensemble des salariés avant le 01 janvier 2016,
- Un décret précise le socle minimum et légal de garanties qui devra être pris en charge par l'entreprise,
- L'obligation pour l'employeur de prendre en charge 50% des cotisations de ce socle.

Aviez-vous bien connaissance de cette nouvelle obligation ?

Avez-vous commencé à réfléchir sur ce sujet ?

Avez-vous fait réaliser des études pour votre structure ?

Pour en savoir plus, et obtenir une étude personnalisée adaptée à vos besoins et ceux de vos collaborateurs, contactez votre Chargé d'Affaires qui vous mettra en relation avec nos partenaires experts : Agences Economie Sociale de DAX (05.58.56.33.47) et de BORDEAUX (05.57.22.63.39).

Découvrez le site :

www.decideursenregion.fr

CAISSE D'ÉPARGNE
AQUITAINE POITOU-CHARENTES



LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.

Le **Conseil départemental du Gers** a fait appel au **CREAI d'Aquitaine** pour former ses professionnels au référentiel d'évaluation des situations familiales élaboré conjointement par le CREAI Rhône Alpes et l'ONED. Cette action va concerner l'ensemble des personnels médico/psycho/socio-éducatifs concourant à la mission de protection de l'enfance du département.

En effet, la **réforme de la protection de l'enfance du 5 mars 2007** positionne le conseil départemental comme chef de file, avec un rôle majeur dans l'évaluation des situations d'enfants en danger. Par conséquent, les professionnels pratiquant des évaluations de situations sont amenés à faire évoluer leurs postures et méthodes afin que celles-ci ne soient uniquement liées aux subjectivités individuelles mais qu'elles garantissent aux usagers l'équité de traitement.

La diffusion et l'appropriation du référentiel d'évaluation en protection de l'enfance sur le département a donc pour objectifs :

- D'instaurer une culture partagée de l'évaluation participative, d'améliorer de manière continue la qualité des évaluations en vue de faciliter la prise de décision ;
- De garantir aux usagers une équité de traitement lors de l'évaluation de leur situation.

Aussi, la formation au référentiel vise à instaurer des références évaluatives et s'articule autour de trois axes :

- des apports juridiques sur le contexte, les enjeux de l'évaluation, les évolutions de postures induites par la loi du 5 mars 2007 ;
- des apports théoriques explicatifs de l'enfance en danger qui fondent le référentiel;
- des apports opérationnels sur les méthodes, postures et indicateurs introduits par le référentiel.

L'organisation de cette formation comprend quatre phases :

- La première phase s'adresse à l'ensemble des professionnels concourant à la protection de l'enfance sous la forme d'un temps de formation institutionnelle en plénière.
- Une seconde phase s'adresse essentiellement aux cadres et vise à les accompagner dans leur propre appropriation du référentiel et dans l'exercice de leur rôle spécifique pour la diffusion du référentiel et l'accompagnement des professionnels concernés.
- La troisième phase a pour objet de former des référents évaluation. Cette phase de formation vise à transmettre à des personnes référentes, issues du groupe formé lors de la seconde phase, des connaissances et une méthodologie leur permettant à leur tour de transmettre la méthode à leurs collègues.
- La quatrième phase permet la formation des agents sur les territoires. Elle est dispensée par les référents évaluation formés lors de la troisième phase, avec un appui proposé par le CREAI Aquitaine.

Les deux dernières phases permettent au Conseil départemental de diffuser la formation en interne de manière pérenne, quel que soit le nombre d'agents à former et les mobilités.

Le référentiel d'évaluation des situations familiales ONED - CREAI Rhône-Alpes est largement reconnu en Protection de l'Enfance, et a été mis en œuvre à ce jour dans de nombreux départements¹. D'autres départements du grand Sud-Ouest envisagent également de se doter prochainement de cet outil.

**Pour toutes informations complémentaires, contactez le
CREAI Aquitaine au 05 57 01 36 50 ou info@creai-aquitaine.org**

¹Seine et Marne, Val de Marne, Rhône, Haute-Savoie, Isère, Drôme, Côtes d'Armor, Finistère, Morbihan, Saône et Loire et la Charente, formée par les CREAI Aquitaine et Rhône Alpes.